

Eugène Claudius PETIT

Maire de Firminy
Conseiller Général
Député sortant

Ancien Vice-Président
de l'Assemblée Nationale

Président du Groupe
de l'Entente Démocratique

Ancien Ministre de la Reconstruction
Ancien Ministre du Travail

Officier de la Légion d'Honneur
Compagnon de la Libération
Officier de la Résistance
Croix de Guerre.

Suppléant :

Jean FAUCONNET

Avocat à la Cour d'Appel
Conseiller Général de la Loire
Commandeur de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre 14-18 et 39-45
Officier de la Résistance

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
4e CIRCONSCRIPTION

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 18 NOVEMBRE 1962

RASSEMBLEMENT DES FORCES REPUBLICAINES

Electeur, Electrice,

Les crises politiques peuvent secouer les institutions ; les réalités humaines, profondes, n'en demeurent pas moins dans leur permanence.

La dissolution de l'Assemblée Nationale et les élections législatives coincident avec une évolution de la situation française qui rend bien utile une telle consultation. Il est bon que les modifications de la Constitution s'accompagnent d'une reprise de contact entre les électeurs et les élus ; la valeur représentative de l'Assemblée Nationale en sera renforcée.

La propagande, diffusée par les moyens les plus directs et les plus puissants, ne doit pas faire oublier que ces élections impliquent pour l'électeur des choix fondamentaux. Quatre ans après les élections de novembre 1958, il n'est pas vrai que la présente consultation se fasse pour ou contre de Gaulle. Les choix ne sont pas si élémentaires lorsqu'il s'agit de désigner ceux qui auront à représenter la volonté nationale et à légiférer en son nom pour préparer l'avenir.

Elu en toute clarté pour défendre une politique, une méthode et des idées connues de mes électeurs, dans le respect de la Constitution votée en 1958, j'ai soutenu par mes votes tous les efforts pour la décolonisation, la paix en Algérie, la stabilité monétaire, le Marché Commun et d'autres grandes options d'intérêt national, telle la loi d'orientation agricole.

Les résultats atteints ne doivent pas faire oublier l'importance des tâches à accomplir pour que la France maintienne sa prospérité et garde sa place dans le monde.

La poussée démographique et la pression exercée par la jeunesse, en tous domaines, bouleversent le pays dans ses structures. Il convient de rechercher des solutions efficaces à ces problèmes vitaux. C'est essentiellement dans la voie de l'expansion culturelle et économique, de l'équipement industriel, agricole et social, de l'aménagement du territoire urbain et rural, du développement du Marché Commun, de la construction de l'Europe et de la consolidation de la Paix, que les efforts doivent être entrepris.

Chaque année, prés d'un million de jeunes arrivent à l'âge des responsabilités. Il faut, dès à présent, songer aux logements et aux emplois dont ils ont besoin et leur donner les moyens de perfectionner leurs connaissances professionnelles et leur culture - et celà quelle que soit leur région - pour que la France ait une main d'œuvre industrielle et agricole à la hauteur des techniques du monde moderne.

La disparité économique et sociale doit s'atténuer entre les diverses régions. La répartition des investissements devrait avoir pour objectif la mise en valeur de l'ensemble du territoire :

1° - en évitant la concentration dans certaines zônes des moyens de production et de la main d'œuvre.

2° - en assurant à d'autres régions une vitalité et une prospérité plus grandes.

La disparité fiscale entre villes industrielles, villes commerciales ou villages doit être corrigée équitablement par une réforme réelle des finances locales. La disparité choquante des zônes de salaires doit être supprimée et la parité des avantages sociaux entre ruraux et citadins doit être établie.

L'expansion économique prévue par le Quatrième Plan ne doit pas faire oublier les détresses morales ou physiques. Tous ceux qui par leur vie de travail ont permis la prospérité d'aujourd'hui, et qui ont subi les dévaluations successives, doivent bénéficier à présent de l'accroissement du revenu national. Les jeunes inadaptés doivent trouver les points d'appui leur permettant d'avoir leur chance dans la vie.

Ces objectifs ne peuvent être atteints que si l'expansion est maintenue à un rythme suffisant. Elle le sera si nous poursuivons la construction européenne dont le Marché Commun n'est qu'une première étape.

L'Europe Unie pourra prendre en charge une part du développement des pays africains. Elle apportera une solution aux problèmes posés par la Recherche Scientifique et par la défense commune du Monde Occidental.

En tant que Maire de Firminy, Conseiller Général ou Député de la Loire, je n'ai jamais dissimulé aux électeurs les difficultés. Il n'y a qu'une méthode pour faire progresser une ville, une région, une nation : c'est de choisir continuellement la voie du bien commun.

Sous la Loi suprême de la Constitution, Libertés et Démocratie sont garanties par l'équilibre des pouvoirs, la stabilité gouvernementale et l'esprit de coopération qui doit régner entre l'Exécutif et le Parlement. L'Assemblée nouvelle devra y veiller.

C'est pourquoi, condamnant la violence et rejetant la facilité, je continuerai à rechercher tout ce qui peut conduire à une cohésion nationale sans laquelle rien de grand ni de durable ne peut être fait.

Je souhaite que pour les tâches difficiles qui attendent les parlementaires de demain la large union de vos suffrages m'apporte votre confiance et me donne la force nécessaire à l'accomplissement de mon mandat.

Vu le candidat.

Claudius Petit

Jean FAUCONNET

Conseiller Général de la Loire

Jean Fauconnet *m'a fait l'amitié et l'honneur d'accepter d'être mon suppléant. Avocat à la Cour d'Appel, élu Bâtonnier par ses Pairs Jean Fauconnet est né dans la Loire, à Crozet, où sa famille - de modestes cultivateurs - réside toujours. Engagé volontaire en 1914, il revient de la guerre officier, avec la Légion d'Honneur gagnée dans la bataille. Il entre dans la Résistance, totalement. Pour répondre à mon appel, il se dirige vers la frontière espagnole pour rejoindre Alger ; il est dénoncé, arrêté, torturé, condamné à mort, jeté dans un cachot, il est sauvé à la libération de Toulouse ; très affaibli, il ne peut rejoindre le poste que lui avait affecté la Résistance intérieure : celui de Préfet de la Loire. Il est alors envoyé par la Résistance à l'assemblée Consultative de Paris.*

Jean Fauconnet représente au Conseil Général de la Loire le Canton rural de la Pacaudière, berceau de sa famille. A ce titre il est associé à tous les efforts entrepris en faveur de l'aménagement rural et de l'équipement agricole.

Jean Fauconnet est Président d'Honneur des Anciens Combattants de l'Armée d'Orient et Vice-Président des Anciens des Troupes Coloniales. Il a les deux Croix de Guerre et la Médaille d'Officier de la Résistance. Depuis 30 ans, ensemble nous avons lutté pour les mêmes causes, dans un même idéal. Si cela devenait nécessaire, il serait mieux que quiconque capable de représenter la population et de défendre la région dans la continuité de l'action que j'ai entreprise.

IMP. GUYOT. - 25, rue J.-Jaurès, FIRMINY.